

# TRAVAILLER 2 ANS DE PLUS ?

Thomas âgé de 35 ans travaille à la DAIP.  
Il a rejoint l'entreprise EDF il y a 10 ans.  
C'était son premier Job.

Si il opte pour le forfait cadre autonome, il travaillera 2 ans de plus.

Passer de 196 jours travaillés à 212 jours comme proposé par la Direction durant les 30 ans de carrière restant à effectuer par Thomas correspond à :

- 16 jours par an de plus sur 30 ans,
- donc 96 semaines de plus à travailler,
- ou encore 2 années en plus...

Ajouté à l'allongement des carrières, Thomas se demande si cela ne commence pas à faire beaucoup trop d'années à travailler en plus.

Deux ans, c'est justement l'âge de sa petite dernière : Chloé. Pour le moment Chloé fait le bonheur de ses parents. En sa compagnie, Thomas ne voit pas le temps passer. Elle grandit très rapidement, trop rapidement même !

Thomas calcule rapidement que travailler 212 jours par an au lieu de 196 jours, cela fait exactement 256 jours qu'il ne passera pas avec Chloé d'ici sa majorité.

Un an où il n'aura pas pu la voir grandir et l'accompagner dans son développement. Ce n'est pas ainsi que Thomas voyait son rôle de père...



Pour Thomas, comme pour la **Cfdt**, l'allongement du temps de travail n'est pas la bonne solution.



CHIMIE ÉNERGIE

 cfdtdaip@cfdtdaip

Pour la **Cfdt**, revoir l'organisation du travail et faciliter la parentalité sont les vraies solutions.

Le 18 février - Vos négociateurs temps de travail des cadres Cfdt EDF SA :  
ANNABEL IZAAC - LAURENT CHARLETOUX - CHRISTOPHE FAUCHEUX - PHILIPPE PERRIN - RICHARD STRIEBEL